



Entre Deux

Supplément d'informations municipales

Entre Deux - Semaine 25, du 21 au 27 juin 2021

FLASH INFOS

Jury des villes et villages fleuris :

Le jury régional passera sur Moussy le 15 juillet prochain. Ce jury décide du maintien de la 3^{ème} fleur que nous avons depuis plusieurs années et propose éventuellement au jury national cette fois, l'obtention ou non de la 4^{ème} fleur. Les services techniques chargés des espaces verts ainsi que les entreprises sous-traitantes de la commune vont faire le maximum pour présenter notre village dans les meilleures conditions afin d'obtenir cette 4^{ème} fleur. Nous comptons aussi sur les Moussignols (es) car le jury lors de sa tournée sur la commune apprécie aussi le fleurissement des particuliers et la participation des habitants à la démarche environnementale. Est-il nécessaire de préciser qu'en valorisant notre beau village, c'est aussi votre patrimoine qui se trouve valorisé. Nous comptons sur vous pour tailler les haies en profitant de la collecte déchets verts et de la possibilité offerte de broyage sur place. Merci d'avance pour améliorer encore le fleurissement des balcons et fenêtres.

Orages et inondations :

Chacun a vu ou lu, ce qui était arrivé dans des communes proches de Moussy, victimes des intempéries ayant frappé le secteur. Nous avons subi quelques dommages mais rien à voir avec les dégâts survenus chez certains de nos voisins. Sur notre commune nous avons deux dispositifs régulateurs : « l'étang du centre » réalisé en 1989 et « l'étang de la fontaine de brie » réalisé il y a une quinzaine d'années. Ces deux étangs paysagés et lieux de promenades sont aussi des bassins de rétention prévus pour stocker l'eau lors de fortes intempéries. Leur niveau peut monter de 1,20m afin de stocker l'eau. C'est aussi pour cela que l'île flottante de la « fontaine de brie » est décrochée à chaque fois que le niveau de l'étang augmente de façon importante... !

Bernard Rigault, Maire de Moussy le Neuf

INFOS ADMINISTRATIVES

Élections, 2^{ème} tour

Dans le cas d'un deuxième tour, les bureaux de vote seront ouverts le dimanche 27 juin 2021, de 8h à 18h sans interruption au Complexe du Chêne, rue Cléret. Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'un stylo de couleur bleue pour le 2^{ème} tour. Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire.

Carte électorale : La carte électorale ayant servi pour les élections municipales 2020 Les cartes non distribuées seront mises à disposition de leurs titulaires **uniquement** le jour du scrutin au bureau de vote concerné.

Titre d'identité : La présentation d'un titre d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

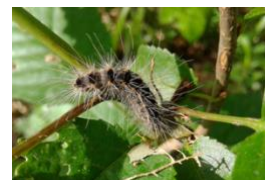
Bons du 14 juillet

Prolongation des dépôts de vos avis de non-opposition jusqu'au 30 juin. Pour rappel, pour bénéficier des Bons du 14 juillet, il faut résider sur Moussy-le-Neuf depuis au moins un an, avoir au moins 65 ans au 1er janvier de l'année de la demande et fournir votre avis de non-imposition de l'année précédente.

SOYEZ VIGILANT

Chenilles processionnaires

L'ONF informe que les chenilles processionnaires sont largement de retour dans nos villes et campagnes. Non seulement s'attaquant aux chênes, elles déploient par ses poils une matière urticante pouvant provoquer de graves réactions (chocs anaphylactiques, allergies violentes...). Soyez vigilants, le service Espaces Verts a constaté la présence de plusieurs nids sur des chênes, Chemin du bois. Vous trouverez sur le site de l'ONF le sujet détaillé et tous les bons conseils >> <https://www.onf.fr/onf/+754::face-aux-chenilles-processionnaires-du-chene-soyez-vigilants.html>



A DECOUVRIR

Nuits des forêts

Du 2 au 4 juillet 2021, un peu partout en France sont organisées des initiatives et ateliers autour de la forêt, la nuit. Si vous souhaitez découvrir les forêts ouvertes à l'occasion des Nuits des Forêts que ce soit en écoutant les chouettes à Ézanville ou en participant à un atelier créatif en forêt de Chantilly ou encore trouver l'événement qui pourrait vous intéresser, c'est ici que cela se trouve :

<https://nuitsdesforets.com/participez/>



NUISSANCES

Motos et quads... Stop !

Il est rappelé régulièrement dans l'Entre Deux que la circulation sur les chemins forestiers n'est pas autorisée à ces véhicules. Source de détérioration de l'environnement, les motos et quads sont aussi potentiellement dangereux à la circulation et ils génèrent une nuisance sonore qui gênent tous les Moussignols. La forêt n'est pas un terrain de cross.

Trottinettes électriques

Si l'engin paraît simple et inoffensif, il peut devenir très vite un objet dangereux pour les passants et voir leur propriétaire. Trop souvent il est constaté des infractions au code de la route et de l'incivilité à rouler n'importe où et n'importe comment. Utilisateurs/trices soyez responsables !

Nuisances sonores

Pour maintenir de bonnes relations de voisinage, il est nécessaire de respecter la tranquillité de chacun. Les arrêtés Préfectoral et municipal règlementent les périodes de travaux pouvant générer des nuisances, ainsi : les jours ouvrés de 8h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30, les dimanche et jours fériés de 10h à 12h. En dehors de ces jours et heures vous êtes hors là loi. Les travaux sont autorisés de

Que faire face à ces nuisances ?

Si vous constatez un comportement dangereux, réprimandable et qui nuit au bien être de tous, vous pouvez contacter la PM Interco au 0134313121 et la gendarmerie au 0160030019.

CARPF

Transports 2021-2022

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, Roissy Pays de France reconduit l'opération « #monagglomaid » ! Elle soutient les étudiants, lycéens, collégiens et leur famille en prenant en charge une partie des frais liés au transport scolaire sur le territoire.



Afin de bénéficier de cette aide, les familles devront déposer leur dossier de souscription dans leur mairie. Plus d'informations :

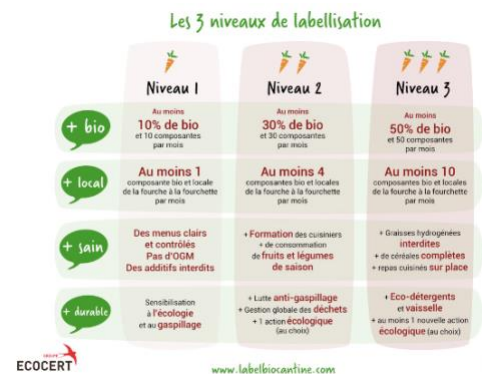
<https://www.roissypaysdefrance.fr/vivre/transports/subvention-au-transport-scolaire>

Manger Mieux, Gaspiller Moins

Obtention des 2 carottes

Le label écocert « En cuisine » permet de s'assurer de l'utilisation d'un certain pourcentage de produits biologiques et locaux dans les menus, mais aussi le respect de la saisonnalité des produits, d'une cuisine faite maison.

La cantine municipale vient d'obtenir le 2^{ème} niveau de la labellisation écocert « En cuisine » dont l'objectif est de valoriser les établissements de restauration collective qui introduisent des produits bio, locaux et sains.



EN CAS D'URGENCE



Dentistes de garde : 08 92 23 11 28

Médecins de garde et Smur : 15

Pharmacie de garde : voir à la pharmacie.

Gendarmerie : 01.60.03.00.19

Police intercommunale : 01.34.31.31.21

Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Taxi/VSL : 06 07 76 59 45

Emplacements défibrillateurs :

-> Entrée de la salle de l'Érable, rue de l'Érable,

-> Patio d'entrée du Groupe Scolaire du Chêne,

-> Salle Jeanne d'Arc, cour arrière-mairie,

-> Résidence Séniors Autonomes / maison commune,

-> Factory, face à Intermarché.

-> Salle Michel Moret, à l'intérieur, rue Cléret,